

COMMUNE DE FOREST (BC) GEMEENTE VORST (BH)
07 -03- 2017
Secrétariat communal Gemeente secretariaat



Collectif du passage Orban-Luttre
c/o QuartierWielsWijk
Rue des Alliés 275
1190 Forest

quartierwielswijk@gmail.com
0476 961930

Collège des Bourgmestre et Echevins de Forest
Rue du Curé 2
1190 Forest

Forest, le 5 mars 2017

Concerne : demande d'interpellation concernant le passage Orban-Luttre à l'occasion du Conseil communal

Annexes : plan de situation, pétition disponible sur change.org, exemples d'aménagements réalisés dans des tunnels cyclo-pédestres

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Nous nous permettons de vous adresser la présente en référence au Règlement d'ordre d'intérieur du Conseil communal adopté le 24 mars 2005, offrant la possibilité aux habitants d'interpeller les bourgmestres et échevins sur une problématique d'intérêt communal.

De nombreux habitants se préoccupent du devenir du passage Orban-Luttre. Ce tunnel, aujourd'hui à l'abandon, constitue un maillon essentiel d'un itinéraire potentiel pour modes doux passant par l'arrière du centre Divercity et risque d'être irrémédiablement condamné par la localisation de la future école De Puzzel.

La préservation du passage est pourtant primordiale. Celui-ci permettrait de désenclaver le site de Divercity, y compris l'école à construire, et offrirait aux piétons et cyclistes la possibilité de se déplacer d'un quartier à un autre sur une voie hors trafic.

A ce jour, plus de 1200 personnes ont signé la pétition lancée par le QuartierWielsWijk et Fietsersbond, par ailleurs soutenue par le Gracq, Trage Wegen et Sentiers.be, dans laquelle il vous est notamment demandé, à vous ainsi qu'à des ministres régionaux, de tenir compte de ce passage dans le cadre de la conception de l'école.

Les Echevins Englebert et Spapens ont, il y a quelques mois, réagi à la pétition en confirmant le choix de Forest de construire l'école à l'endroit prévu et donc de condamner le passage. Pour appuyer leur position, ils font référence à des arguments relatifs à la priorité de créer de nouvelles écoles ainsi qu'à la difficulté de surmonter les impositions en matière de sécurité (sans préciser lesquelles toutefois).

Ils soulignent encore la nécessité de réaménager le carrefour Wiels et la mise en place de divers itinéraires alternatifs pour piétons et cyclistes. Eléments que le Ministre Smet souligne également dans la réponse à une question parlementaire posée par Madame Huytebroeck sur le sujet.

Cette contribution des échevins et d'autres interventions dans le débat soulèvent plus de questions qu'elles n'apportent de réponses. Des réponses que nous avons également essayées d'obtenir au gré des nombreuses rencontres que nous avons sollicitées auprès d'interlocuteurs plus ou moins impliqués dans le dossier, parmi lesquels le bouwmeester de Bruxelles, le Contrat de Rénovation urbaine "Avenue du Roi", les architectes de l'école De Puzzel, la VGC...

Fort d'un large soutien, nous nous permettons aujourd'hui de vous interpellier pour vous exposer nos préoccupations et les questions qui restent ouvertes et de contribuer à travers elles de manière constructive au débat sur le sujet :

1. Concernant les itinéraires alternatifs tout d'abord, le Ministre Smet fait référence, dans une réponse à une question parlementaire, à la possibilité d'aménager le RER vélo le long du talus du chemin de fer jusqu'au pont de Luttre. Est-ce que la commune soutient cette option? Si oui, comment comptez-vous surmonter les conflits entre les cyclistes et les usagers du parking du Wiels, sur laquelle la piste débouchera inévitablement? Concrètement, où sont les entrées et sorties de cette piste?
2. Dans la même réponse parlementaire, le Ministre déclare avoir demandé à ses services d' « étudier des pistes pour un réaménagement futur de la place Wielemans ainsi qu'une refonte potentielle de l'avenue du Pont de Luttre ». Ces intentions sont bien entendu louables pour faciliter les déplacements au-delà du Pont de Luttre vers le centre de Forest, mais nous nous interrogeons sur la possibilité d'atteindre un résultat satisfaisant pour tous les usagers. La place Wielemans et l'avenue du Pont de Luttre sont des axes d'entrée importants dans la ville, pour les voitures et les camions. L'espace y est fort disputé entre les sites propres pour les bus, les bandes de circulation pour les véhicules individuels, les places de parking et les trottoirs. A ces éléments, il faut ajouter la future zone « kiss and ride » de l'école. Défendez-vous une piste cyclable séparée du trafic et un trottoir confortable dans les deux sens, dans le cadre de ce réaménagement? Jusqu'où ira cette piste bi-directionnelle prévue le long de l'avenue du Pont de Luttre? Va-t-elle au-delà du carrefour Charroi/Pont de Luttre vers Saint-Denis? Combien d'emplacements de parking seront, dans ce cas, supprimés?
3. Aucune indication sur le calendrier des travaux de réaménagement (carrefour Wielemans, avenue du Pont de Luttre et piste RER) n'est fournie. L'accessibilité de l'école est pourtant cruciale pour les écoliers et leurs parents. Dans sa réponse à un courrier du Fietsersbond et du Gracq, Monsieur Smet fait référence à la nécessité d' « une consultation préalable des habitants et usagers » à ce sujet. Cette consultation n'a, à notre connaissance, pas encore commencé, autant dire que le réaménagement prendra du temps. La commune s'engage-t-elle à garantir la réalisation de ces aménagements avant la construction de l'école?
4. Le réaménagement du carrefour est certes important, mais ne renforce pas le maillage. Les projets immobiliers accueilleront de nombreux habitants et mettront d'autant plus les axes routiers existants sous pression. Condamner le passage, c'est renoncer au renforcement du maillage et à un raccourci essentiel pour les piétons et cyclistes. Que prévoyez-vous concrètement pour renforcer le maillage entre les quartiers et favoriser les raccourcis comme prévu dans le Plan piéton

stratégique de la Région? Condamner ce passage ne contrevient-il pas à une politique piétonne ambitieuse?

5. La rue Saint-Denis constitue une voie intéressante pour les usagers faibles. Elle est aujourd'hui en partie inaccessible alors qu'elle fait *a priori* partie du domaine public. Sa réouverture est-elle prévue pour les piétons et cyclistes dans le cadre des travaux de transformation du bâtiment Diamant Boart en logements? Ce projet de réouverture est-il soutenu par la commune?
6. La traversée de la rue du Charroi en direction de la place Saint-Denis est très dangereuse et insécurisante, principalement en raison des flux de véhicules (dont de nombreux camions) tournant vers le ring. Comment comptez-vous améliorer cette traversée et offrir un degré de sécurité équivalent à la solution que nous proposons, impliquant une traversée décalée à hauteur de la rue Saint-Denis, qui expose moins les usagers faibles et leur permet de poursuivre leur cheminement sur une voirie plus adaptée?
7. Par ailleurs, nous avons observé que le tronçon étroit de la rue Saint-Denis entre la rue du Charroi et l'avenue du Pont de Luttre, à l'endroit où sera située l'école El Hikma, *a priori* destiné à la circulation locale, fait l'objet de flux de transit importants, les véhicules venant d'Anderlecht préférant tourner à droite avant le carrefour. Ne conviendrait-il pas de soulager ce tronçon de rue?
8. Pour revenir au passage, dans le magazine Brussel Deze Week du 16 avril 2016, l'Echevine Buyse affirme que l'achat et l'entretien d'un tel tunnel coûte beaucoup d'argent et que cet argent n'existe actuellement pas. Le Ministre Smet soulève le même argument en évoquant un « coût important ». Nous en déduisons que les frais de rénovation et d'entretien ont été évalués précisément et ont servi à la prise de décision. Le fait que l'argent nécessaire n'est pas disponible aujourd'hui, selon les propos de l'Echevine Buyse, ne justifie pas de notre point de vue le fait de condamner irrémédiablement le passage. Quel est le coût de rénovation et d'entretien du passage? Avez-vous activement approché d'autres sources de financement pour sauver le passage?
9. On prétend que la préservation du passage est inconciliable avec l'école. Pour justifier cette incompatibilité, il est fait référence aux installations indispensables à l'école, notamment la salle de sport. Existe-t-il des prescrits en la matière et, si oui, n'est-il pas possible d'y déroger afin de concilier le passage et l'école, premier bénéficiaire de ce passage?
10. Nous avons confirmation par le cabinet Vanhengel (VGC) que le budget alloué à la construction de l'école De Puzzel ne doit pas être utilisé à court terme. Ne serait-il opportun dès lors de ne pas précipiter les choses et de travailler à des solutions qui permettraient de préserver le passage? Avez-vous envisagé la piste de mettre l'école et le terrain de sports sur le terrain entre le Wiels et le Brass?
11. Enfin, êtes-vous en mesure de communiquer le calendrier pour le dépôt du permis d'urbanisme concernant l'école? Prenez-vous l'engagement de consulter les habitants dès qu'un avant-projet de réaménagement pour le carrefour Wiels et l'avenue du Pont de Luttre aura vu le jour? Avez-vous envisagé ou pourriez-vous envisager la création d'une chambre de qualité impliquant l'ensemble des acteurs : politiques, urbanistiques et citoyens avant de dépôt de cette demande?



A ce stade, nous continuons à penser que la préservation du passage est indispensable et profitera aux habitants proches et plus lointains, au premier rang desquels le public des écoles de Puzzel et El Hikma et des nouveaux logements programmés dans le périmètre.

Nous sommes conscients que sa réhabilitation exigera que l'on surmonte des difficultés. La sécurité en est une, mais des exemples à l'étranger montrent qu'elle peut être surmontée. L'aspect financier aussi. Si la commune n'a pas les moyens de gérer le tunnel, rien n'empêche la recherche de partenariats.

A chaque interpellation sur la situation, la Région se réfère à la décision de condamner le passage prise par la commune et dont elle a pris acte. On en déduit donc que la balle est dans votre camp. Au nom des 1200 signataires, nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour préserver le passage et de revoir le projet d'implantation de l'école, et ainsi de faire de Forest une commune exemplaire et novatrice dans le domaine de la mobilité durable.

Nous vous remettrons à l'occasion de l'interpellation les signatures de celles et ceux, nombreux, qui s'associent à notre demande.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, nos salutations distinguées.